

# VD\_FINDINFO HC / 2025 / 521 vom 11. Juli 2025

VD Tribunal cantonal, 2025-07-11, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_findinfo\\_HC\\_\\_\\_2025\\_\\_\\_521](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_HC___2025___521)

FR: VD\_FINDINFO HC / 2025 / 521 du 11 juillet 2025

IT: VD\_FINDINFO HC / 2025 / 521 del 11 luglio 2025

## Regeste

ÉCHELONNEMENT DE LA PROCÉDURE, GARANTIE DE PROCÉDURE, DÉCISION D'IRRECEVABILITÉ | 261 CPC (CH), 315 al. 1 CPC (CH)

## Erwägungen

### E. 6

Il sera statué sur les frais judiciaires et les dépens dans le cadre de l'arrêt sur appel à intervenir (cf. art. 104 al. 3 CPC). Par ces motifs, Le Juge unique de la Cour d'appel civile, statuant par voie de mesures superprovisionnelles et provisionnelles, prononce : I. La requête de mesures superprovisionnelles et provisionnelles est irrecevable. II. Il sera statué sur les frais judiciaires et les dépens de la présente ordonnance dans le cadre de l'arrêt sur appel à intervenir. Le juge unique : Le greffier : Du La présente ordonnance, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifiée à : ■ Me Mireille Loroche (pour A.S.\_\_\_\_\_) ■ Me Mathias Micsiz (pour B.S.\_\_\_\_\_) et communiquée, par l'envoi de photocopies, à : ■ Mme la Présidente du Tribunal civil de l'arrondissement de La Côte. La présente ordonnance peut faire l'objet d'un recours en matière civile devant le Tribunal fédéral au sens des art. 72 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110), le cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Dans les affaires pécuniaires, le recours en matière civile n'est recevable que si la valeur litigieuse s'élève au moins à 15'000 fr. en matière de droit du travail et de droit du bail à loyer, à 30'000 fr. dans les autres cas, à moins que la contestation ne soulève une question juridique de principe (art. 74 LTF). Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.